

Revue
de l'**histoire**
des **religions**

Revue de l'histoire des religions

3 | 2009

La culture gallicane. Références et modèles (droit, ecclésiologie, histoire)

La *Gallia Christiana* (1656) des frères de Sainte-Marthe : une entreprise gallicane ?

The Sainte-Marthe Brothers' Gallia Christiana: a Gallican Enterprise?

Olivier Poncet



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rhr/7268>

DOI : 10.4000/rhr.7268

ISSN : 2105-2573

Éditeur

Armand Colin

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2009

Pagination : 375-397

ISBN : 978-2200-92591-8

ISSN : 0035-1423

Référence électronique

Olivier Poncet, « La *Gallia Christiana* (1656) des frères de Sainte-Marthe : une entreprise gallicane ? », *Revue de l'histoire des religions* [En ligne], 3 | 2009, mis en ligne le 01 juillet 2012, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rhr/7268> ; DOI : 10.4000/rhr.7268

Tous droits réservés

OLIVIER PONCET
ÉcEle natiEnale des chartes

La Gallia christiana (1656) des frères de Sainte-Marthe : une entreprise gallicane ?

La première édition de la Gallia christiana, parue en quatre volumes en 1656, est due aux jumeaux Scévole (ou Gaucher) et Louis de Sainte-Marthe. La conception de cette œuvre, les méthodes de réalisation et le contenu de cette publication amènent à s'interroger sur la place qu'elle a pu occuper dans le paysage gallican de l'époque. Le sourcilleux patronage institutionnel et financier de l'assemblée du clergé de France ne constituait pas en soi un certificat de gallicanisme. En dépit d'une polémique vite éteinte à propos de notices jugées excessivement favorables à Saint-Cyran et à Jansénius, ce travail savant, aussi impeccable que possible pour l'époque, accompagnait le mouvement de conscience unitaire de l'Église de France considérée comme la « pars nobilissima » de la Chrétienté.

The Sainte-Marthe Brothers' Gallia Christiana : a Gallican Enterprise ?

The first edition of the Gallia Christiana, issued in four volumes in 1656, was produced by the twin brothers Scévole (or Gaucher) and Louis de Sainte-Marthe. The design of this work and the methods of production and content of this publication raise questions about the place it occupied in the Gallican landscape of the time. However, in themselves the institutional and financial patronage of the French clergy did not constitute a certificate of Gallicanism. Despite a quickly extinguished controversy over the notices devoted to Saint-Cyran and Jansenius, this erudite research, as faultless as possible for its time, accompanied the movement towards a unitary consciousness of the Church of France, considered as Christendom's "pars nobilissima".

Les historiens utilisent encore volontiers aujourd'hui la *Gallia christiana* dans sa seconde édition publiée à partir de 1710 sous l'autorité de Denys de Sainte-Marthe, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur dont il fut le supérieur général de 1720 à sa mort en 1725. Cette publication en 16 volumes, achevée seulement en 1865, a relégué dans l'ombre la première édition parue en 1656 et due à l'industrie des lointains cousins du bénédictin, les jumeaux Scévole (ou Gaucher) et Louis de Sainte-Marthe. La conception de cette œuvre, les méthodes de réalisation et le contenu de cette publication amènent à s'interroger sur la place qu'elle a pu occuper dans le paysage gallican de l'époque.

LES ORIGINES

Au ^{xvi}e siècle, l'intérêt pour les listes épiscopales, jamais démenti depuis le haut Moyen Âge¹, trouve une nouvelle motivation dans un triple contexte de lutte religieuse où l'affirmation de la succession apostolique constitue un argument essentiel², d'introduction des textes originaux dans les récits historiques et d'une conscience locale retrouvée. En 1562 paraissait à Paris une *Christianae religionis institutionisque Domini nostri Jesu Christi et apostolicae traditionis (...) catholica et historica propugnatio*. Cette œuvre du docteur de Sorbonne Antoine de Mouchy, plus connu sous le pseudonyme de Demochares, synthétisait à merveille ces tendances multiples³. Dans sa partie intitulée *De divino missae sacrificio nomine missae*, il donnait des listes épiscopales limitées, sauf pour le dernier évêque vivant, à l'indication du nom, pour les diocèses français et une large partie des diocèses du Saint-Empire romain germanique.

1. Voir à cet égard les actes à paraître du colloque international d'Auxerre (25-27 juin 2007), « *Liber, gesta, histoire. Écrire l'histoire des évêques et des papes de l'Antiquité au ^{xxi}e siècle* ».

2. Nicole Lemaître, « Le culte épiscopal et la résistance au protestantisme au ^{xvi}e siècle », dans Gérard Chaix (dir.), *Le diocèse. Espaces, représentations, pouvoirs. France, ^{xv}e-^{xx}e siècle*, Paris, 2002 (« Histoire religieuse de la France », 20), p. 307-327.

3. Voir Thierry Amalou, *Une concorde urbaine. Senlis au temps des réformes (vers 1520-vers 1580)*, Limoges, 2007 (« Histoires »), p. 256-260.

Parmi de multiples publications, d'ampleur et de rigueur très variables, certaines éprouvent le besoin de s'émanciper des contraintes locales pour toucher, même brièvement, à l'universel de l'Église du royaume de France. C'est ainsi que Jacques Severt, dans sa *Chronologia historica successionis hierarchiae illustrium archiantistitum Lugdunensis archiepiscopatus*, publiée pour la première fois à Lyon en 1607, saisit l'occasion d'une deuxième édition en 1628 pour livrer une *Brevior chronologia reliquorum pene omnium antistitum Gallia Celticae*.

Le premier ouvrage spécifiquement dédié au recensement des évêques français pris dans leur ensemble est d'ailleurs l'œuvre d'un de ses auteurs d'histoires épiscopales « diocésaines ». Jean Chenu, avocat au parlement de Paris, avait publié en 1603 une histoire des archevêques de Bourges⁴. Il fit par la suite paraître à Paris chez Nicolas Buon, après dix ans d'efforts, secondé au besoin par quelques évêques eux-mêmes, un volume in-quarto intitulé *Archiepiscoporum et episcoporum Galliae chronologica historia*. Les évêques y étaient ordonnés selon la présentation de la Notice des Gaules : Lyonnaises, Belges, Aquitaines, Narbonnaises. En réalité, ce travail, novateur dans son ambition, était loin d'être une réussite : un tiers des évêchés étaient absents et la plupart des notices se résumaient à un simple nom.

Peu de temps après, un deuxième ouvrage acheva de mettre un titre promis à un avenir fécond sur l'objet historique que venait de définir Chenu⁵. En 1626, Claude Robert, un prêtre de Langres, soutenu par l'archevêque de Bourges, André Frémyot, publia chez Sébastien Cramoisy un in-folio intitulé *Gallia christiana in qua regni Franciae ditionumque vicinarum dioeceses et in iis praesules describuntur*. Robert abandonnait le plan de Chenu et optait pour un classement alphabétique strict des archevêchés, évêchés et abbayes de France rangés dans des séries distinctes. Le travail demeurait cependant encore sommaire⁶, et Robert en avait pleinement

4. Jean Chenu, *Stylus jurisdictionis ecclesiasticae archiepiscopalis (...) Bituricensis (...), adjuncta (...) historia (...) archiepiscoporum ejusdem ecclesiae (...)*, Paris, Robert Fouët, 1603.

5. C'est bien cette primauté de Chenu que s'emploie à défendre Victor Fouque, *Du « Gallia christiana » et de ses auteurs : étude bibliographique*, Paris, 1857 (par ailleurs relativement indigent sur l'édition de 1656).

6. Joseph Bergin, *The Making of the French Episcopate 1589-1661*, New Haven et Londres, 1996, p. 5.

conscience. Devenu chanoine, grand archidiacre et vicaire général de Châlon-sur-Saône, il s'attela à la refonte de son livre sous la conduite du nouvel évêque Jacques de Nuchèze, à qui il avait dédié son volume de 1626. Mais Claude Robert décéda en 1637 sans avoir mené à son terme son entreprise, pour laquelle il avait sollicité le concours de plusieurs savants du temps, dont les frères Scévole III et Louis de Sainte-Marthe.

LES SAINTE-MARTHE ET LE SOUTIEN DU CLERGÉ DE FRANCE

Ces derniers, nés en 1571, étaient les fils cadets de Scévole II de Sainte-Marthe, président du bureau des finances de Poitiers, connu pour ses talents de poète néo-latin mais aussi pour ses liens avec le curé de Loudun, Urbain Grandier, qui prononça son éloge funèbre le 11 septembre 1623. Tous deux s'étaient fait connaître en 1619 par la publication de la première édition de leur *Histoire généalogique de la maison de France* où ils déclaraient que celle-ci était « la plus auguste et première du monde » et qui leur valut dès le 15 janvier 1620 le titre d'historiographes du roi. Tandis que leur frère aîné Abel soutenait par des publications opportunes et polémiques la politique du cardinal de Richelieu (lors de l'expédition en Valteline ou lors du siège de La Rochelle)⁷, les deux jumeaux historiographes appartenaient à la tendance érudite de leur groupe, par opposition aux historiographes versés dans l'éloquence et illustrés par un Scipion Dupleix ou un Charles Sorel⁸.

Ils reprenaient et amplifiaient ainsi leur *Histoire de la maison de France*, republiée en 1628, et se mirent rapidement sur le marché, sans doute fort lucratif, des œuvres de commande généalogiques dans la veine des histoires de maisons nobles dont André Duchesne, l'un de leurs correspondants fidèles, s'était fait la spécialité depuis plusieurs années⁹. Moins prolifiques que ce dernier, les Sainte-

7. *Panegyricus alter Ludovico justo Regi Christianissimo (...)*, Paris, Robert Estienne, 1623 ; *Expeditio Valtelinaea auspiciis Ludovici justi (...) suscepta*, Paris, Robert Estienne, 1626.

8. Orest Ranum, « Richelieu et les historiographes », dans Roland Mousnier (éd.), *Richelieu et la culture*, Paris, 1987, p. 125-139, à la p. 134.

9. Je me permets de renvoyer à O. Poncet, « L'usage des chartriers seigneuriaux par les érudits et généalogistes en France dans la première moitié du xvii^e siècle », dans Philippe Contamine et Laurent Vissière (éd.), *Les chartriers*

Marthe avaient cependant une activité érudite de premier plan et entretenaient une abondante correspondance avec un cercle large de savants parisiens, comme les Dupuy, mais aussi provinciaux, comme le chanoine de Troyes, Nicolas Camusat. Ils animaient entre autres ce groupe de Poitevins érudits comme Jean Besly¹⁰ et au nombre desquels ils comptaient certains parents comme le procureur du roi de Loudun, Louis Trincant. Avec la réécriture de la *Gallia christiana*, ils s'aventuraient pour la première fois sur le terrain miné de l'histoire de l'Église. Cet engagement relativement risqué reçut un appui institutionnel majeur.

Le clergé de France, par la voix de son assemblée, apportait depuis longtemps son soutien objectif à l'entreprise. Dès 1635, l'évêque de Chartres rapportait la demande que Claude Robert lui avait transmise : il souhaitait alors réimprimer sa *Gallia christiana* et requérait des mémoires sur telle ou telle église moins connue de lui. La réponse de l'assemblée fut polie, mais sans enthousiasme : elle se contentait de louer ce « travail fort utile » sans s'engager davantage¹¹.

La participation des frères de Sainte-Marthe à cette entreprise était en soi un gage de réussite. Dès 1606, ils recueillaient des informations pour la confection de listes épiscopales¹² ; plus tard, ils avaient apporté à Chenu et à Robert des renseignements complémentaires et ils avaient suivi avec attention la publication de la *Gallia purpurata* du vicaire général du grand aumônier, Pierre Frizon, compilation guère inventive des ouvrages anciens de Panvinio ou de Ciaconius, à laquelle ils décernaient des éloges convenus¹³. Le seul nom des Sainte-Marthe emporta donc l'adhésion pleine et entière de l'assemblée du clergé. Georges d'Aubusson, abbé de La Feuillade, exposa ainsi le 8 janvier 1646 que les deux frères, « personnages

laïcs, XI^e-XX^e siècle, à paraître dans la collection de la Société de l'histoire de France.

10. Apollin Briquet (éd.), *Lettres de Jean Besly (1612-1647)*, Poitiers, 1880 (« Archives historiques du Poitou », 9).

11. *Collection des procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France...*, t. II, Paris, 1768, col. 827-828.

12. Voir par exemple, Bibl. nat. Fr., n. a. fr. 6208, fol. 104, d'Abain de La Roche-Posay à Scévole de Sainte-Marthe, Rome, 10 janvier 1606.

13. Pierre Frizon, *Gallia purpurata qua cum summorum pontificum, tum omnium Gallia cardinalium qui hactenus vixere res praeclarae gestae continentur (...)*, Paris, Simon Le Moine, 1638 : la lettre des Sainte-Marthe à Frizon, datée d'Issy, 27 octobre 1638, est reproduite en tête de l'ouvrage.

fort savants dans l'Antiquité » avaient composé l'ouvrage promis, qu'une épître dédicatoire était prête et qu'ils demandaient un soutien financier pour les dépenses engagées. Pour convaincre ses collègues, La Feuillade faisait valoir que leur travail était tout à « l'honneur de l'Église de France, faisant voir par des preuves authentiques la succession non interrompue de ses prélats depuis le temps des Apôtres jusqu'à présent ». L'assemblée accorda 6 000 livres, dont la moitié était payable immédiatement et l'autre lorsque les Sainte-Marthe auraient remis des exemplaires à chacun des députés. Ce faisant, l'assemblée du clergé de France témoignait d'un intérêt pour l'entreprise qui s'inscrivait dans une démarche plus générale de soutien à l'édition d'ouvrages théologiques, liturgiques ou historiques, principalement active dans le second tiers du xvii^e siècle.

La suite de l'opération, les modalités de l'écriture ainsi que son coût nous sont connus par un mémoire imprimé en 1655 à l'attention de l'assemblée du clergé¹⁴. L'impression d'abord compromise, semble-t-il, par une augmentation de la fiscalité sur le papier¹⁵, aurait commencé dès 1650. Cette même année, le 7 septembre, disparaissait le premier des deux frères, Scévole III. Quelques jours plus tard, le 16 septembre 1650, Georges d'Aubusson, devenu entre-temps archevêque d'Embrun, pouvait cependant annoncer à l'assemblée du clergé qu'un contrat était signé avec sept libraires pour l'impression du livre qui devait s'intituler alors *Nova Gallia christiana*. Une nouvelle fois, la parution fut différée pour des motifs que nous ignorons, peut-être liés à un contexte éditorial rendu singulier par les troubles politiques de l'époque.

Le survivant des jumeaux Louis, aidé de ses neveux Pierre-Scévole, Abel-Louis et Nicolas-Charles, mit à profit ce délai pour compléter le travail engagé jusqu'à la prochaine assemblée du clergé, réunie à compter de 1655. Un privilège royal, rédigé en latin, leur était enfin accordé le 2 mars 1653 : il était contresigné « Justel », très probablement Henri Justel (1620-1693), alors au seuil d'une brillante carrière dans la République des Lettres et secrétaire du roi, comme son père l'érudit protestant Christophe Justel (1580-1649), proche des Dupuy et correspondant des Sainte-Marthe. Ces derniers

14. Bibl. nat. France, lat. 11926, fol. 360 et v, mémoire imprimé, [1655].

15. Bibl. mun. Poitiers, manuscrit 454, pièce n° 16, Scévole et Louis de Sainte-Marthe à [sans adresse], Paris, 9 juin 1646.

cédaient deux ans plus tard le profit du privilège, par acte du 13 août 1655, à cinq libraires parisiens Pierre Ménard, Charles Du Mesnil, la veuve Gervais Alliot, Edme Pépingué et Jean Guignard le Père. Dans l'état actuel de la recherche, il est difficile de connaître les raisons de ce choix ; tout au plus peut-on noter une précédente collaboration de Du Mesnil et de Guignard pour l'édition en 1654 du *Traité du mouvement circulaire du sang et des esprits* de Claude Tardy et l'activisme de la maison de Gervais Alliot en faveur d'œuvres qui ne laissaient pas les Sainte-Marthe insensibles¹⁶.

À la date du mémoire justificatif, vers 1655, les Sainte-Marthe avaient déjà engagé 4 000 livres pour acheter 80 exemplaires reliés en veau marbré, à raison de 50 livres par exemplaire : 65 devaient être distribués à l'assemblée du clergé et 15 autres devaient être remis « pour faire présent à diverses personnes doctes du royaume qui ont beaucoup contribué de leurs mémoires ». Les Sainte-Marthe avaient en outre recruté un écrivain qui travailla pour eux à demeure durant douze ans « pour transcrire et mettre au net par trois fois cet ouvrage et une infinité de titres et manuscrits » : ils estimaient ses gages et son entretien à 5 000 livres. Par ailleurs, ils réclamaient 2 000 livres car « ils ont fait d'autres fraiz de voyages en plusieurs provinces, abbayes, monastères et autres lieux pour y feuilleter les cartulaires, recouvrer les titres et mémoires comme aussi pour avoir acheté plusieurs livres tant imprimez que manuscrits pour servir audit ouvrage, pour le port des paquets receus de divers endroits du royaume et pays estrangers ». Ils attendaient ainsi, sur les 11 000 livres auxquelles ils évaluaient le coût total de l'œuvre, 8 000 livres restant encore à payer.

La première impression des différents volumes remonte sans doute au printemps 1656 et il est probable que Louis de Sainte-Marthe, décédé le 29 avril 1656, ne vit pas l'essentiel de l'œuvre imprimée qu'il avait conçue avec son jumeau¹⁷. Elle fut publiée par

16. G. Alliot avait publié en 1648 de nombreux *Pouillés* de divers diocèses français et était l'éditeur posthume des œuvres de Jean Besly parues en 1647 (*Histoire des comtes de Poitou... et Vies des évêques de Poitiers...*).

17. L'exemplaire coté Fol H 221 inv 302 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, imprimé par la veuve Pépingué, porte un achevé d'imprimé daté du 26 juin 1656 (tomes I à III) et du 20 avril 1656 (tome IV). L'exemplaire des Archives nationales, coté Fol L V 16, imprimé par Jean Guignard, ne porte pas d'achevé d'imprimé pour les tomes I et II, porte la date du 26 juin 1656 (tome III) et 20 avril 1656 (tome IV). Il convient de prendre ces indications avec prudence : la présence d'épîtres

les cinq imprimeurs mentionnés dans le contrat du 13 août 1655 dont on retrouve des exemplaires dans les bibliothèques françaises, à la seule différence que la veuve d'Edme Pépingué s'était entre-temps substituée à son défunt mari¹⁸. Une même gravure de Jean Marot (1619?-1679), spécialisé dans les sujets religieux et les vues de monuments¹⁹, ouvrait chacun des quatre volumes composant l'œuvre : elle représentait une assemblée de prélats réunis dans un péristyle à l'antique où trônait une statue drapée d'un manteau fleurdelysé tenant une croix dans la main droite et soutenant un livre (sans doute une Bible). Le clergé de France, par la plume de Pierre de Marca, archevêque de Toulouse, de Pierre de Bertier, évêque de Montauban, et de Bernard de Marmiesse, évêque de Couserans, délivrait un témoignage de gratitude daté du 22 juin 1656 tandis qu'Antoine Godeau, évêque de Vence, et François Bosquet, évêque de Montpellier, laissaient publier des lettres du 1^{er} juillet 1656 où le premier déclarait que l'ouvrage était publié sur l'ordre du clergé de France et le second décernait à ce travail le titre de « sacra genealogia ». Enfin, des attestations et des certificats, respectivement du 1^{er} juillet, du 15 juillet et sans date venaient apporter la caution d'Antoine-François de Bertier, abbé de Saint-Pierre de Lezat et futur évêque de Rieux, de Louis-Henri Faye d'Espesses, abbé de Saint-Pierre de Vienne, et de l'oratorien Jean Morin.

SOURCES ET COMPOSITION DE L'OUVRAGE

Le saut qualitatif effectué entre le travail de Robert de 1626 et l'ouvrage publié en 1656 était évident. Il n'était certes pas isolé en Europe. Rocco Pirri avait commencé de faire paraître sa *Sicilia Sacra* en 1638 et le Florentin Ferdinando Ughelli livrait au public en 1644 le premier volume de son *Italia sacra* dont les Sainte-Marthe avaient suivi avec soin la phase préparatoire quelques

datées du 1^{er} juillet 1656 dans un volume censé être achevé d'imprimé le 20 juin précédent n'est que l'un des indices d'une manipulation possible des dates dans cette édition.

18. La recherche bibliographique a été limitée dans le cadre de cette contribution à des observations superficielles insuffisantes dans le cadre d'une véritable histoire du livre.

19. André Mauban, *Jean Marot, architecte et graveur parisien*, Paris, 1944.

années auparavant²⁰. L'amélioration ne résidait pas seulement dans la masse de précisions fournies au lecteur qui occupaient désormais quatre volumes in-folio. Elle était également sensible dans le soin avec lequel ces nouvelles informations avaient été recueillies et vérifiées.

L'influence de Robert était encore sensible, ne serait-ce tout d'abord que dans le choix du titre, d'évidence retenu pour traduire la continuité du projet depuis 1626 : l'adjectif *christiana*, préféré à celui de *sacra* dont il se voulait l'équivalent et qu'empruntaient les auteurs étrangers, témoignait d'une certaine manière de la singularité d'une entreprise inscrite dans l'espace politique du Très Chrétien. Le plan de Robert ensuite, qui distinguait nettement les archevêques, les évêques et les abbayes était maintenu. Si elles étaient moins bien traitées, les abbayes furent « sauvées », en dépit des réserves émises par certains prélats comme l'évêque de Poitiers Henri d'Abain de La Roche-posay qui, en 1645, faisait part de ses craintes sur la réception par le public de désordres dans la détention de bénéfices majeurs de l'Église de France²¹. Cette conception, tendant vers une valorisation de la charge abbatiale, était sensible dans l'épître dédicatoire adressée au clergé de France par les auteurs²². Le plan final réservait ainsi le premier tome (paginé) aux archevêchés, les tomes II (paginé) et III (folioté) aux évêchés et le dernier tome (paginé) aux abbayes et prieurés.

L'ambition géographique était en revanche celle de Chenu, strictement limitée aux sièges épiscopaux figurant dans la Notice des Gaules, à l'exclusion des échappées italiennes ou espagnoles qui avaient tenté Robert. Mais de fait, retenir les provinces de Belgique impliquait de rendre compte de sièges épiscopaux soit

20. Ferdinando Ughelli, *Italia sacra, sive de episcopis Italiae et insularum adjacentium ebusque ab iis praeclarae gestis*, 9 vol., Rome, imprimerie de la Chambre apostolique, 1644-1662.

21. Bibl. nat. Fr. n. a. fr. 6208, fol. 158, d'Abain de La Roche-Posay à Scévole de Sainte-Marthe, Dissay, 19 juin 1645 : « Il y auroit force choses à adjouster a la *Gaule Chrestienne* mais d'autant qu'on a fait l'histoire au long de plusieurs éveschés, il faudrait s'étendre sur ceux dont on a moins de cognoissance. Les catalogues des abbés sont bien à desirer comme avoit commencé Mr Robert, mais la fin est tousjours fascheuse a cause des confidences. »

22. *G. C.*, t. I, non paginé : « Occurrit ergo vobis triplex corona archiepiscoporum, episcoporum et abbatum, quos etsi officiorum, sedium et temporum distinxit varietas, unitas tamen fidei, sacerdotii et Ecclesiae Gallicanae, comunioni vestrae conjunxit. »

étrangers au royaume soit en cours d'intégration comme Arras, effectivement occupé par les Français mais qu'aucun indult pontifical n'avait encore reconnu au roi de France²³. Ce qui pouvait passer pour une logique d'érudit (restituer la généalogie des géographies administratives et ecclésiastiques de l'Empire romain) confinait parfois sous la plume des auteurs à de véritables prises de position politiques, comme lorsque le siège de Cologne était dit se trouver « ad citeriorem ripam Rheni sita, in solo Gallico »²⁴, affirmation qui n'aurait sans doute pas déplu au Richelieu jadis candidat à l'archevêché de Trêves. Autre provocation, à usage national : Philippe de Schönborn n'avait-il pas été choisi archevêque de Mayence avec le « patrocínio » du Très Chrétien et, certes, l'élection du chapitre²⁵ ? Seul élément cartographique de l'ensemble de l'œuvre, une carte fut publiée en tête du tome IV et gravée chez Pierre Mariette à Paris²⁶.

Partant de l'idée d'un catalogue, les Sainte-Marthe avaient considérablement enrichi leurs notices. Le schéma général était le suivant : chaque siège épiscopal était d'abord situé géographiquement, puis venaient la mention des principaux bénéfices et monuments ecclésiastiques remarquables de la ville, et enfin les auteurs donnaient leurs sources principales, manuscrites et surtout imprimées, voire les collaborations dont ils avaient bénéficié. Dès lors commençaient les notices personnelles proprement dites. Comme dans les listes précédentes, chaque prélat se voyait attribuer un numéro d'ordre qui l'inscrivait résolument dans cette succession apostolique si ardemment disputée. Les notices faisaient, dès lors que les sources abondaient et méritaient d'être citées aux yeux des auteurs (de l'époque carolingienne jusqu'au XIV^e siècle environ), une large place aux citations, soit de chroniques, soit de pièces d'archives ou d'épigraphes insérées telles quelles dans le corps même de la notice. Les auteurs n'avaient pas retenu en revanche l'idée, que leur avait suggérée en 1638 l'évêque d'Abain de la Rocheposay, de faire suivre systématiquement

23. O. Poncet, « Un aspect de la conquête française de l'Artois : les nominations aux bénéfices majeurs de 1640 à 1668 », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 82, n° 209, 1996, p. 263-299.

24. *G. C.*, t. I, p. 254.

25. *G. C.*, t. I, p. 361.

26. *La France divisée en archeveschés, éveschés, abbaies, par les srs de S[sainte] M[arthe] pour servir au livre de « Gallia christiana »* (consultable sur Gallica sous la cote IFN 7710015).

quement les notices d'un catalogue des œuvres de l'évêque concerné, pour former « une Bibliothèque épiscopale de France »²⁷.

Conformément à une pratique désormais de plus en plus répandue chez leurs homologues, les Sainte-Marthe citaient leurs sources, écrites, épigraphiques, mais aussi les communications faites à leur intention par tel ou tel érudit, ce qui permet de retracer des méthodes de travail et des réseaux d'informateurs particulièrement actifs. Les frères de Sainte-Marthe avaient mobilisé pour ce faire toutes les ressources de leur cabinet, de leur réseau de correspondants mais aussi de la hiérarchie de l'Église de France. Leur publication porte effectivement témoignage de ces efforts d'échanges et de lectures. Parmi ces dernières figurent l'*Italia sacra* d'Ughelli²⁸ et de multiples histoires locales, à commencer par Jean Chenu lui-même pour Bourges, par exemple. Mais les Sainte-Marthe n'hésitaient pas à imprimer leur dette à l'égard de l'œuvre de Pierre Dupuy. La condamnation des Templiers est ainsi évoquée, en des termes louangeurs pour la monarchie française et pour l'érudit, à propos de la notice consacrée à l'archevêque de Vienne, Briand de L'Agny²⁹. Plus symptomatique encore, les *Libertés de l'Église gallicane* avaient fourni plusieurs indications aux auteurs pour nourrir leurs notices dédiées aux archevêques de Reims³⁰. Les collections de manuscrits de plusieurs autres savants étaient mises à contribution, comme celles de Peiresc (notices d'Aix ou d'Arles), du jésuite Pierre-François Chifflet³¹ (Besançon) ou de l'abbé Michel de Marolles (notice de

27. Bibl. nat. Fr, n. a. fr. 6208, fol. 139 et v, d'Abain de La Roche-Posay à Scévole de sainte-Marthe, Poitiers, 5 avril 1638.

28. Les Sainte-Marthe reconnaissent explicitement leur dette dans leur lettre dédicatoire placée en tête du premier volume : « (...) inter externos etiam praecipue nobis commendandus Ferdinandus Ughellus, Florentinus, abbas sanctorum Vincentii et Anastasii ad Aquas Salvias, ordinis Cisterciensis, qui de episcopis universae Italiae scripsit nobisque multorum praesulum notitiam contulit, ex actis publicis consistorialibus, libris provisionum praelatorum et registris Vaticanis (sic). » (*G. C.*, t. I, non paginé).

29. *G. C.*, t. I, p. 807 : « De quibus constitutionibus cum ab historicis quaedam narrentur, sed confuse satis, distinctius de damnatione Templariorum in primis historiam accuratissimam exaravit vir illuster de re Francisca, omnibusque litteratis optime promeritus Petrus Puteanus, Claudii filius, Regis Christianissimo a consiliis et bibliothecis (...) ».

30. *G. C.*, t. I, p. 525.

31. Sur cet érudit voir Laurence Delobette et Paul Delsalle (dir.), *Autour des Chifflet : aux origines de l'érudition en Franche-Comté*, Besançon, 2007 (« Les cahiers de la MSH Ledoux », 6. *Transmission, identité, métissage*, 1).

Tours). L'innovation la plus riche de conséquence fut le recours, aussi systématique que possible, aux archives originales. Les Sainte-Marthe ne faisaient qu'appliquer là une recette qu'ils avaient depuis longtemps éprouvée dans leurs précédentes publications et que partageaient leurs savants amis, comme l'avocat du roi au siège de Fontenay-le-Comte Jean Besly, véritable Mabillon avant l'heure³². Le plus souvent, elles étaient puisées dans les trésors des évêchés ou des chapitres eux-mêmes et, parfois, citées avec une référence à leur cotation effective³³.

Enfin, les Sainte-Marthe surent solliciter le secours du clergé de France. Une déclaration de soutien, assez générale, fut obtenue lors de l'assemblée de 1646. Plus révélatrice fut la circulaire imprimée qu'adressa le 16 mars 1652 Claude Vassin, abbé de Cîteaux, aux abbés et supérieurs de son ordre pour leur demander d'apporter leur concours à l'œuvre des Sainte-Marthe, soit par la rédaction de listes d'abbés, soit par l'envoi de copies d'actes ou d'épithaphes³⁴.

L'étude de leur méthode critique mériterait assurément un développement à part entière. Leur formation ne les préparait sans doute pas à une critique acerbe des sources antiques et dans nombre de cas ils font assurément preuve d'un relatif conservatisme, qui ne devait pas déplaire du reste à l'épiscopat de leur temps. Dans cet

32. Je me permets de renvoyer à ma communication « Promouvoir la diplomatie à l'époque de Louis XIII : les exigences de Jean Besly », à paraître dans les actes du colloque « Jean Mabillon, entre érudition et histoire culturelle » (Paris, 7-8 décembre 2007).

33. Dans la notice consacrée au siège de Narbonne, les documents carolingiens sont ainsi mentionnés avec la cote sous laquelle ils sont classés dans le trésor du chapitre de la cathédrale : par exemple, *G. C.*, t. I, p. 367, à propos d'un acte de 788, « autographum in archivi Narbonensis armario 'Vicecomitum' habetur numero CCLV ».

34. Bibl. nat. Fr., lat. 11926, fol. 342, ordre circulaire imprimé, Dijon, 16 mars 1652 : « Comme messieurs de Sainte-Marthe, historiographes de France, nous ont fait entendre qu'ils ont composé un ouvrage contenant les particularitez de tous les bénéfices de France et qu'ils désirent comprendre les abbayes de nostre ordre de Cisteaux en France, pour le bien, honneur et ornement d'iceluy, nous estimons devoir concourir à un si louable et excellent dessein, vous exhortons et ordonnons respectivement d'envoyer et adresser, dans six mois au plus tard, ausdits sieurs de Sainte-Marthe à Paris rue de Sorbonne ou à nous les mémoires contenant la fondation des abbayes et le catalogue des abbés et abbeses dès leur établissement jusques à présent, leurs noms, le temps de leur élection, leurs décès, les épithaphes et autres circonstances de la chronologie et de l'histoire qui se pourront trouver dans les églises, archives des monastères, avec tous autres enseignemens et ce qui sera de plus signalé en chacun d'iceux. »

océan d'histoires (« in tam vasto pelago historiarum), les Sainte-Marthe affirmaient qu'éviter les erreurs n'était pas une œuvre humaine mais presque divine (« a via veritatis aberrare, non humanum est, sed prope divinum »). Toutefois, dès lors qu'une forme d'unanimité se faisait jour parmi leurs collègues pour révoquer en doute telle ou telle légende ou tradition, ils n'hésitaient pas à s'inscrire dans le courant érudit le plus moderne. Notons ainsi, à propos de l'apostolicité de saint Martial évêque de Limoges³⁵, leur extrême prudence et leur empressement à abonder dans le sens de Jean Condesius, chanoine de Limoges, dont l'œuvre venait d'être traduite en français par François Bosquet, évêque de Montpellier, un des actifs députés de l'assemblée de 1655 et de surcroît l'un des commissaires chargés de l'examen de leur livre... L'actualité politique et ecclésiastique n'était jamais loin en effet de l'érudition dans la *Gallia christiana*.

ACTUALITÉ DE L'OUVRAGE

Placée sous le patronage du clergé de France, élaborée avec les meilleures méthodes historiques de l'époque par des historiographes du roi intégrés aux milieux savants très favorables à la monarchie, la *Gallia christiana* reflétait à la date de sa parution des prises de position qui faisait d'elle, aussi, une œuvre d'actualité.

Il semble que la mention la plus récente portée dans une notice soit l'indication de la délivrance, le 30 août 1655, des bulles de provision d'archevêque *in partibus* de Philippolis à Henri de Villars, coadjuteur de Vienne et par ailleurs agent du clergé³⁶ : cette seule qualité justifiait à elle seule une telle actualisation... Mais, de manière générale, les dernières notices de chaque siècle étaient toutes assorties d'au moins une mention relative aux années 1650. L'œuvre a donc bien été remaniée depuis 1646 – réécrite trois fois – et l'édition publiée dix ans plus tard en 1656 était donc bien à jour.

Elle paraît pleinement d'inspiration gallicane, à s'en tenir aux épîtres dédicatoires des Sainte-Marthe et aux attestations des commissaires chargés de l'examen de leur travail. Les érudits n'hésitaient

35. *G. C.*, t. II, p. 630.

36. *G. C.*, t. I, p. 816.

pas à écrire que seule l'Église gallicane avait su conserver intacte, dans les premiers siècles, la foi des Apôtres quand toutes les autres, à l'exception de Rome, tombaient dans l'erreur³⁷. Le livre, aux dires d'Antoine Godeau, a bien été publié *cleri gallicani jussu* tandis que Pierre de Marca, accompagné de Bertier et de Marmiesse, proclamaient que l'Église gallicane était la part la plus noble (*pars nobilissima*) du corps de l'Église universelle. Un examen plus attentif des notices dédiées aux prélats récemment décédés ou encore en fonction révèle, souvent entre les lignes, les préférences des auteurs.

La figure du prélat catholique, soucieux de fermeté face aux protestants était ainsi clairement soutenue dans les pages consacrées aux évêques de Lescar, Jean et Jean-Henri de Salette, dont la lutte contre les hérétiques est relatée avec force détails³⁸. Un évêque qui savait mettre au pas son chapitre recevait également des éloges appuyés comme en témoigne, par exemple, la notice consacrée à François de La Fayette, évêque de Limoges³⁹. Les descriptions des Sainte-Marthe offrent ainsi l'image d'un évêque maître en son diocèse. Elles s'attardaient aussi à montrer leur soutien à la monarchie. Les événements de la Fronde étaient de la sorte traitées sur un mode lénifiant. La participation active à la rébellion était parfois purement et simplement gommée : aucune mention relative à l'Ormée de Bordeaux, par exemple, dans la notice consacrée à l'épiscopat de Henri de Béthune⁴⁰. Le sommet, si l'on ose dire, est atteint avec la notice relative au cardinal de Retz où l'on passe allègrement de sa désignation comme député à l'assemblée du clergé en 1644 à sa promotion au cardinalat le 19 février 1652⁴¹, sans rien mentionner des conflits qui déchiraient le clergé parisien et l'emprisonnement suivi de l'évasion dudit cardinal. Lorsque les troubles politiques sont évoqués, seul le rôle pacificateur de certains prélats est mis

37. *G. C.*, t. I, non paginé : « Imprimis enim cum caeteri omnes a Fidei regula quae est virtutum omnium origo defecissent : sola Gallia ab Apostolorum doctrina non recessit et cum plerique praesules haeresis veneno foedarentur, Francorum clerus non modo mansit illaesus a monstribus, sed si quae insurrexerunt, statim edomuit et confodit. »

38. *G. C.*, t. II, p. 615-616.

39. *G. C.*, t. II, p. 638.

40. *G. C.*, t. I, p. 229.

41. *G. C.*, t. I, p. 467 : la date portée est celle du 19 février 1653.

en avant (notices des archevêque d'Arles et évêque d'Angers)⁴². Si les notices d'actualité se veulent relativement neutres⁴³ et comme moulées dans un modèle idéal, certaines échappent à la prudence et à la retenue des savants et glissent vers l'éloge. On ne s'étonnera pas par exemple de l'hommage appuyé à l'évêque de Châlon-sur-Saône Jacques de Nuchèze à qui son soutien constant à l'entreprise de la *Gallia christiana* vaut une dédicace dans le deuxième volume et une notice dithyrambique⁴⁴.

Mais les Sainte-Marthe pratiquent depuis longtemps le commerce déséquilibré entre des prestataires de services érudits et des commanditaires à qui ils doivent tout. On ne s'étonnera pas de trouver ainsi que les notices des commissaires de l'assemblée chargés de relire leur œuvre à l'été 1656 avaient été particulièrement soignées. La plus ample était sans conteste celle qu'ils dédiaient à Pierre de Marca. Les Sainte-Marthe s'expliquent longuement de la raison pour laquelle ils ont inclus dans leur succession épiscopale celui qui n'est encore qu'archevêque nommé de Toulouse : en dépit des controverses sur son transfert qui « retardaient » sa provision d'archevêque de Paris, « juxta morem receptum in Gallia » il avait obtenu par la force de la nomination royale la charge et la dignité d'archevêque aux yeux de l'assemblée du clergé de France. Ajoutons, outre une admiration sans borne pour l'œuvre érudite du prélat, une mention flatteuse et approuvante de sa *Concorde du sacerdoce et de l'Empire*, et l'on aura ainsi compris que si les Sainte-Marthe risquaient, pour cette seule notice, de ne pas recueillir les félicitations de la Curie romaine, ils mettaient toutes les chances de leur côté pour éviter tout désagrément⁴⁵. Et pourtant...

42. *G. C.*, t. I, p. 71 et t. II, p. 150-151.

43. L'exil d'Alphonse Delbene (ou Del Bene), évêque d'Albi, après sa participation à la révolte de Montmorency, entre 1632 et 1643, n'est nullement mentionné dans la notice qui lui est consacrée (*G. C.*, t. II, p. 88).

44. *G. C.*, t. II, non paginé en tête de l'ouvrage.

45. *G. C.*, t. I, p. 710 : « Expectantur proxima quaque die literae apostolicae de ejus translatione, postquam controversiae quaedam leves ob negotia publica exortae in Curia Romana compositae fuerint, quae provisionum omnium apostolicarum ab aliquo tempore expeditiones retardarunt. Interim cum juxta morem receptum in Gallia, in conventibus episcoporum ut alibi locum et dignitatem archiepiscopi ex vi nominationis regiae obtinebat, eum illi nos quoque in hoc catalogo tribuere paruerat. »

UNE ŒUVRE JANSÉNISTE ?

Si l'on suit la chronologie et les termes donnés par le procès-verbal de l'assemblée du clergé dont il conviendrait de critiquer avec soin le vocabulaire employé, l'assemblée du clergé nommait le 18 juillet 1656 l'archevêque de Toulouse, assisté de quatre députés, pour revoir l'ouvrage achevé. Un mois plus tard, le 17 août, les Sainte-Marthe demandaient une date pour présenter leurs livres, désormais reliés, à l'assemblée. Le 23 août 1656, le vieil archevêque de Narbonne, Claude de Rebé, faisait état des motifs qui avaient différé la présentation officielle de l'ouvrage. Le procès-verbal de l'assemblée⁴⁶ rapporte ainsi qu'Antoine Godeau lui avait fait savoir que les Sainte-Marthe avaient désiré, sur l'avis des commissaires, retrancher « quelques lignes dans l'éloge qu'ils avaient donné à feu M. l'abbé de Saint-Cyran, lesquelles pouvoient faire tort à la mémoire de feu Mgr le cardinal de Richelieu, duquel l'Église avait reçu tant d'assistances et dont la piété étoit si reconnue de tout le monde ». Mais « l'assemblée, voulant rendre à sa mémoire ce qu'elle croit que le clergé de France lui doit, a résolu que, pour plus grande sûreté, l'éloge entier du sieur de Saint-Cyran seroit ôté du livre des sieurs de Sainte-Marthe et que l'on mettra à la marge que si dans les autres exemplaires il y en a quelques-uns ils y ont été insérés sans connaissance ni approbation de l'assemblée (...), ce qui ne préjudiciera aucunement à la réputation et foi historique desdits sieurs de Sainte-Marthe, lesquels ont bien mérité de l'Église gallicane par leurs ouvrages ». Le 30 août 1656, Henri de La Motte-Houdancourt, évêque de Rennes, et, Hardouin de Péréfixe, évêque de Rodez, qui n'étaient pas députés à l'assemblée, apportaient des lettres de Louis XIV et d'Anne d'Autriche qui exprimaient à l'assemblée leur consentement à l'annonce de cette décision de censure⁴⁷.

Quel sens donner à ces critiques ? Si leur attachement à la monarchie française ne pouvait être mis en doute, les liens des Sainte-Marthe avec Richelieu sont mal connus. À coup sûr, ils étaient moins proches de lui que d'autres érudits de leur entourage, comme André Duchesne. En outre, les liens de leur père avec Grandier ne les avaient sans doute pas portés à devenir ses thuriféraires. La mai-

46. *Collection des procès-verbaux...*, t. IV, Paris, 1769, p. 424.

47. *Ibid.*

greur et la platitude de la notice consacrée à l'épiscopat luçonnais de Richelieu dans la *Gallia christiana* de 1656 semblent confirmer cette prise de distance avec le cardinal-ministre⁴⁸ : après avoir rappelé avec une pointe de venin qu'il avait reçu son évêché par la résignation de son frère Alphonse alors non consacré et qu'il avait été promu au cardinalat avec dispense pontificale en raison de son âge, la notice glissait allègrement sur la participation de Richelieu aux états généraux de 1614 et au gouvernement en 1616-1617 et renvoyait le lecteur curieux de son existence après 1624 aux écrits de Sponde et de Duchesne.

Il est délicat de se prononcer sur le jansénisme des jumeaux. Si l'engagement de leurs enfants/nièce ou neveu et de leur cousin issu de germains, Claude, confesseur des moniales de Port-Royal, est avéré⁴⁹, Scévole III et Louis n'ont pas livré d'écrit qui puisse les placer sans conteste aux côtés des jansénistes militants. De cette écriture à quatre mains, devenue par la force des choses à huit mains après 1650, il est bien difficile de déterminer ce qui revient à chacun. À la lecture des élogieuses notices consacrées à la fin du tome IV (pourtant dédié aux abbayes) aux supérieurs de l'Oratoire que furent Pierre de Bérulle (p. 988-995) et Charles de Condren (p. 995-999), il semble bien que la participation de l'oratorien Abel-Louis de Sainte-Marthe fut déterminante.

La notice consacrée à Cornelius Jansen, évêque d'Ypres est ainsi inhabituellement longue parmi les textes consacrés à des évêques récents de sièges placés sous une autre souveraineté que celle du roi de France⁵⁰. Ne dissimulant pas la condamnation de ses thèses par Innocent X à la demande des évêques français, évoquée brièvement en introduction, elle s'attardait abondamment sur la qualité de la formation de Jansénius, sur l'excellence de son enseignement et sur sa vie de prélat exemplaire résumée par trois événements fondateurs qu'étaient la réforme de son diocèse, la restauration du palais épiscopal et enfin une mort durant la peste qui frappa la ville d'Ypres en

48. *G. C.*, t. II, p. 679.

49. Voir les notices consacrées, par Jean Lesaulnier dans J. Lesaulnier et Antony McKenna (dir.), *Dictionnaire de Port-Royal*, Paris, 2004 (« Dictionnaires et Références », 11), à Abel-Louis (p. 902-903), Claude (p. 903-904), Françoise de Sainte-Agathe (p. 904), Françoise-Agnès de Sainte-Marguerite (p. 904). La notice consacrée à Scévole III (p. 905) n'apporte rien sur un éventuel engagement janséniste à titre personnel.

50. *G. C.*, t. III, fol. 609 v.

1638. La notice se concluait sur la mention de ses œuvres, comme l'ouvrage sur la Grâce, dont les Sainte-Marthe tenaient toutefois à rappeler qu'ils le soumettaient par avance au jugement du magistrat romain. Notons qu'Abel de Sainte-Marthe s'engagea beaucoup en faveur de la signature du Formulaire d'Alexandre VII auprès de l'abbaye de Port-Royal⁵¹.

Il faut cependant bien admettre que la notice consacrée à Saint-Cyran était des plus élogieuses et détonnait largement dans le reste de l'ouvrage, qui plus est pour un simple abbé⁵². Elle gênait jusqu'aux soutiens les plus fermes du défunt abbé, comme son neveu Martin de Barcos. Celui-ci trouvait cet éloge bien peu conforme à la modestie de l'intéressé et le jugeait d'autant plus ridicule qu'il voisina avec l'élogieuse notice dédiée à l'évêque de Langres Sébastien Zamet, connu pour ses récentes prises de position contre les thèses de l'évêque d'Ypres⁵³. Surtout Barcos fustigeait avec une certaine violence (« Il est très fâcheux et dangereux d'avoir des amis qui ne soient pas sages et il est plus aisé de défendre des ennemis ») ce qu'il considérait comme une erreur stratégique qui appellerait inévitablement de nouvelles persécutions en ces « mauvais temps » pour les jansénistes⁵⁴.

Si l'attaque venait des jésuites, elle avait emprunté un chemin bien plus propre à recueillir l'assentiment de l'assemblée du clergé qu'une agression anti-janséniste. La plainte avait été transmise, s'il faut en croire le témoignage d'Antoine Baudry d'Asson de Saint-Gilles⁵⁵, par la nièce de Richelieu, la duchesse d'Aiguillon dont l'attention avait été attirée par le passage, effectivement peu flatteur pour son oncle, de la captivité de Saint-Cyran à Vincennes, opportunément libéré de ses geôles par un Louis XIII dont le qualificatif de Juste paraissait forgé pour l'occasion. On le voit ici, et l'absence de remarques sur la notice de Jansénius le marque assez, c'est moins le

51. *Dictionnaire de Port-Royal*, p. 902.

52. Voir annexe 1.

53. Lucien Goldmann (éd.), *Correspondance de Martin de Barcos, abbé de Saint-Cyran, avec les abbesses de Port-Royal et les principaux personnages du groupe janséniste*, Paris, 1956 (« Bibliothèque de philosophie contemporaine. Publications », 4), p. 242-244, Barcos à Guillaume du Gué de Bagnols, s. l., 29 avril [1656].

54. *Ibid.*, p. 256-258, Barcos à M..., s. l., [1656].

55. Saint-Gilles, *Journal*, à la date du 26 août 1656. Je tiens à remercier très vivement M. Jean Lesaulnier de m'avoir communiqué le manuscrit, de prochaine parution, de l'édition qu'il donne du *Journal* de Saint-Gilles.

janséniste que l'auteur du *Mars Gallicus* qui était ici visé. Et Saint-Gilles de s'amuser, après un emportement manifeste devant cette menace de censure, de ce qu'une bonne partie des prélats qui se déclaraient officiellement pour un retrait des lignes en question, soit précisément ceux qui recherchaient avec le plus d'avidité ledit éloge. Et c'est ce même Saint-Gilles qui nous fournit probablement l'explication la plus plausible sur la fin de cet épisode politico-éditorial. En effet, sur aucun des exemplaires consultés, l'éloge ne se trouve retranché, quel que soit le libraire qui figure sur la page de titre. Divers stratagèmes avaient été envisagés, de la recomposition pure et simple (techniquement possible, financièrement ruineuse pour l'édition) jusqu'au retrait direct par enlèvement du feuillet litigieux en passant par l'apposition d'un placard à la place de ce feuillet expliquant que si d'autres exemplaires portaient l'éloge ici supprimé, cela n'avait pas été fait avec l'approbation du clergé de France. On l'a vu, le procès-verbal de l'assemblée retint cette dernière solution avec une variante qui préservait l'intégrité matérielle de l'ouvrage (de fait déjà relié), par l'ajout d'une mention marginale de même teneur. Cette mention même n'a pas été jusqu'à présent repérée sur des exemplaires subsistants. Saint-Gilles fournit ici sa version sous forme d'une apostille dans son Journal à l'endroit où il expose la teneur de la décision de l'assemblée : « Ceci ne se trouve pas vrai et on a simplement arrêté d'ôter l'éloge »⁵⁶. Une tempête dans un verre d'eau donc, qui eut toutefois pour conséquence de stopper net la diffusion de l'ouvrage, déclaré « extrêmement rare » par l'assemblée de 1710⁵⁷ et effectivement peu présent dans les bibliothèques françaises. Pour l'assemblée, l'affaire était désormais close. Deux semaines à peine après les remerciements royaux, le 13 septembre 1656, l'assemblée du clergé recevait les trois frères de Sainte-Marthe accompagnés de leur cousin Claude de Sainte-Marthe. L'oratorien janséniste prit alors la parole en un long discours lénifiant d'où toute polémique était absente⁵⁸. Il ne suscita qu'un échange de remerciements convenus et l'octroi du solde des 3 000 livres promises dix ans plus tôt ainsi que d'une pension annuelle de 500 livres à chacun des trois frères.

56. Saint-Gilles, *Journal*, éd. J. Lesaulnier, à la date du 30 août 1656.

57. *Collection des procès verbaux...*, t. VI, col. 1141.

58. Il fut reproduit in-extenso dans la *Collection des procès-verbaux...*, t. IV, Pièces justificatives, p. 137-139.

CONCLUSION

Pendant quelques années, les neveux tentèrent de faire revivre et de compléter la *Gallia christiana* : on connaît ainsi un projet de composition d'un ouvrage plus ambitieux, embrassant l'ensemble de la Chrétienté, dont seul un prospectus imprimé fut diffusé⁵⁹. L'assemblée du clergé n'avait sans doute pas jugé utile de fournir de nouveaux financements ; notons du reste que l'assemblée du clergé de 1660 eut à nouveau à défendre la mémoire offensée de Richelieu sans que la notice de Saint-Cyran fut à nouveau évoquée⁶⁰. Il fallut attendre la publication à partir de 1715, sous les auspices de cette même assemblée, de la version rénovée et amplifiée de la *Gallia christiana* pour que la notice Saint-Cyran se vît enfin réduite à sa plus simple expression : elle était l'œuvre du bénédictin Denis de Sainte-Marthe, neveu du janséniste Claude⁶¹.

L'« épisode Saint-Cyran », le seul qui ait suscité des commentaires polémiques sur l'œuvre des frères de Sainte-Marthe, traduit à merveille l'impossibilité pour l'érudit de se placer sur le strict plan de la science et de conserver une neutralité à toute épreuve dès lors que sont en jeu des événements récents ou des traditions historiques sur lesquelles repose tout un système hiérarchique et disciplinaire. Du reste, pour ces érudits gallicans, la politique religieuse est aussi et surtout de l'histoire, et l'histoire est une affaire grave qui engage pleinement leur identité. Alors que sur le strict plan de l'érudition l'œuvre des Sainte-Marthe n'appela pas de commentaire passionné et critique, elle s'est trouvée enrôlée à travers une notice « d'actualité » dans un conflit dont le durcissement constitue la ligne de

59. Letitre en était : *Orbis christianus in quo patriarcharum, archiepiscoporum et episcoporum universae ecclesiae cum occidentalis tum orientalis historia (...)* (voir l'exemplaire conservé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, Fol Z 378 Inv 237, pièce n° 6). La filiation avec les ouvrages d'Aubert Le Mire (*Notitia patriarchatum et archiepiscopatum orbis christiani*, Anvers, 1611 et *Notitia episcopatum orbis christiani (...)*, Paris et Anvers, 1613), mériterait d'être fouillée. On connaît un projet de privilège d'impression, conservé dans les notes des Sainte-Marthe : privilège d'impression pour Pierre-Gaucher de Sainte-Marthe, historiographe, pour faire imprimer un livre intitulé *Historia ecclesiastica totius ecclesiae praesulum*, Paris, 1662 (Bibl. nat. Fr., lat. 11926, fol 468-469).

60. Françoise Hildesheimer, « Richelieu et les « Libertés de l'Église gallicane » ou les ressentiments du clergé de France », dans Joël Fouilleron et Henri Michel (dir.), *Mélanges à la mémoire de Michel Péronnet. 1. Clergé, identité et fidélité catholique*, Montpellier, Université de Montpellier III, 2006, p. 123-138.

61. Voir annexe 2.

fracture essentielle de la vie de l'Église de France pour plus d'un siècle.

Malgré tout et aux yeux du commanditaire principal de l'ouvrage, le clergé de France, écrite par des historiographes royaux qui avaient largement démontré leur attachement à la monarchie française, la *Gallia christiana* demeurait un monument à la gloire d'une Église de France dilatée pour l'occasion au-delà des strictes frontières politiques. Le sourcilieux patronage de l'assemblée du clergé de France qui, seul, permit de vaincre les obstacles financiers, ne constituait pas en soi un certificat de gallicanisme. Mais ce travail savant, aussi impeccable que possible pour l'époque, accompagnait le mouvement de conscience unitaire de l'Église de France incarnée par l'institution conjoncturelle de l'assemblée du clergé. Il servait ainsi objectivement et sans agressivité inutile envers le siège pontifical les prétentions d'une Église de France considérée comme la « pars nobilissima » de la Chrétienté.

oponcet@enc.sorbonne.fr

Annexes

Notices de Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, dans la *Gallia christiana*.

1. Notice de 1656

Source : Louis et Scévole de Sainte-Marthe, *Gallia christiana*..., 4 vol., Paris, 1656, t. IV, p. 830-832.

Édition : Claude Lancelot, *Mémoire touchant la vie de M. de Saint-Cyran* (...), t. I, Cologne, 1738, p. 830.

Joannes du Verger de Haurane, praecedentis episcopi resignatione, suffectus abbas, praefuit anno 1620 non nostris modo, sed cleri Gallicani laudibus celebratus. Is anno 1581 Baionae ex nobili familia natus, liberalibus disciplinis in Gallia primum ac deinde in Academia Lovaniensi theologicis institutus, inter aequales ita excelluit ut a Justo Lipsio illustrium adolescentium praestantissimo iudice publico quod in ejus operibus extat elogio decorari meruerit. Hinc cum Lutetiam se contulisset, humanae gloriae negligens, eximias ingenii, animi, eruditionis, eloquentiae dotes, quibus eminebat, uni Deo a quo acceperat, dicare constituit. Quare Baionam reversus, sacrae et diviniore theologiae ex perpetua ecclesiae traditione, atque omnium sanctorum Patrum monumentis eruendae, per plures annos indefessam operam posuit. Eo, in studio preces vigiliis, pietatem eruditioni conjungens, id egit potissimum, ut eos veritatis magistros haberet, qui Ecclesiam ipsi magistram, ac Deum preaeceptorem habuere, atque ut divinam doctrinam non mente comprehenderet modo, sed etiam pectore hauriret, in ea per viginti et amplius annos exercitatus, in quibus sibi tantum ac Deo vacans, adversus Calvinianam haeresim potissimum, ejusque ministros novis voluminibus cardinal Perronii operum impugnatores ecclesiae tutelam suscipere meditabatur. Verum cum sit potentissimus, ut multorum fama relatum est, cui notus in primis et carus fuerat, ejus excelsum animum, atque uni veritati addictum, in re gratii quam ipse contra fas moliebatur, esset expertus, eumque nec spe ulla commodorum posse illici, ac ne oblato quidem episcopatu sibi devinciri posse perspiceret, non tulit ille invicti animi constantiam, quasi suspectum, aut etiam injurium sibi hominem reputans, qui ipsum in illo potentiae culmine, vel amicum non optaret, vel non formidaret inimicum. Itaque vir innocens, fictis causis nescio quibus, eo praetextu quasi de religione et fide male sentiret, ac scripsisset, in arce Vincenarum per quinque pene annos aerumnoso carceri mancipatus est, sed ipsa haec tam acerba exagitatio, Deo six agente, in honorem ili et gloriam cessit. Retectis enim ejus scriniis et scriptis, ingens diviniore scientiae thesaurus, ex universis sanctorum Patrum operibus

excerptus, ac per triginta circiter volumina digestus apparuit, qui eximiam vitae illius sanctitatem satis ostendebat, ornatam eruditione singulari. Ipse interim in illo loco nunc minis, nunc promissis, atque illectamentis frustra saepe tentatus, in continuis christianae pietatis exercitationibus perseverans, plurimorum religiosorum hominum caritatem, externorum militiae ducum admirationem, satellitum ipsorum reverentiam promeruit. Ibi etiam eximias illas epistolas, in angulo carceris imminente circumstantium satellitum metu, raptim, non atramento quod ipsi negabatur, sed stylo plumbeo exaratas, e thesauro caritatis exprompsit, in quibus legendis pius quisque Christi, ac divinae pietatis odorem, vel solo fidei sensu deprehendit. Tandem cum in iis quid ipsi iniquiores erant, nonnihil mutationis contigisset, e loco illo virtus ejus per tot labores exercita, longe purior exivit atque illustrior. Ludovici XIII. justissimi et gloriosae memoriae principis jussu, gratulantibus bonis omnibus, libertate recuperata, sanctum bellum adversus ecclesiae perduelles diu interruptum de integro reparare meditabatur, cum per plures dies lenta tabe sensim confectus, ac de obitu sibi imminente multum cogitans et loquens, vi morbi latentis subito ingruente, divinis sacramentis quae studiose postularat et cum lachrymis acceperat, munitus, excessit e saeculo di 11 octobris anno 1643 morte plane consentanea vitae, quam sancte ac religiose traduxerat. Ejus funus plures ex iis qui tum Parisiis aderant episcopi et praesentia sua et virtutis ejus commendatione honestarunt, tanto majori luctu, ac desiderio ex illius obitu affecti, quod eum quem Ecclesiae amantissimum et sacrae hierarchiae addictissimum noverant, illustrissimi operis, Petri Aurelii nomine, universi cleri Gallicani impensis et jussu toties editi et amplissimo elogio decorati, non certis quidem testimoniis, sed gravibus tamen conjecturis, auctorem esse suspicabantur. Qua quidem ejus laude nihil magnificentius ad posteritatis memoriam videri potest; quam quod sapientissimorum hominum sententia talis fuisse judicetur, qui operis illius et eloquentissimam gravitatem et profundam eruditionem ingenio ac doctrina posset sustinere et oblatam ex eo gloriam singulari modestiae et christianae humilitatis exemplo, longe a se amoliri paratus esset. Quod si illum nonnulla obtrectationis aura malignior afflavit et in hoc etiam magnis illis vitis quorum virtutem aemulabatur, videtur esse similior.

2. Notice de 1720

Source : Denis de Sainte-Marthe *et alii*, *Gallia christiana...*, t. II, Paris, 1720, col. 132.

Johannes IV du Verger de Haurane, Baionae natus 1581, praecedentis episcopi resignatione suffectus abbas, praefuit anno 1620. Excessit e saeculo die XI octobris 1643 in urbe Lutetia, ubi et sepultus est in ecclesia S. Jacobi de Altopassu, in suburbio S. Jacobi.